



CAT – 047M
C.P. – P.L. 122
Gouvernements
de proximité

RIOCM | REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL

PROJET DE LOI 122

Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

«POUR UN MAINTIEN DE LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES»

MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

22 février 2017

Table des matières

1. Mise en contexte.....	3
2. Un enjeu trop important pour le niveau de consultation.....	3
3. Pour le maintien de la cohérence et de la continuité des politiques publiques	4
4. Pour un respect de la Politique de reconnaissance de l’action communautaire du gouvernement du Québec	6
5. Contre le retrait du droit de référendum pour Montréal.....	8
6. Exemption des organismes communautaires des règles d’adjudication des contrats municipaux	9
7. Contre le pouvoir de taxation directe des organismes communautaires	9
Annexe 1 : Rappel des recommandations.....	10
Annexe 2 : Liste des membres du RIOCM	11

1. Mise en contexte

Le regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal réunit plus de 300 groupes de la région de Montréal. Notre regroupement agit depuis vingt-cinq ans comme interlocuteur régional privilégié en matière de santé et services sociaux. Il a également été partie prenante de la démarche menant à l'élaboration d'une politique de développement sociale par la Ville de Montréal.

Les organismes communautaires montréalais participent activement au filet de sécurité sociale en offrant un soutien aux populations les plus démunies socialement et matériellement. Leurs actions contribuent à l'atténuation des effets de la pauvreté, à la participation démocratique et sociale des citoyens et citoyennes de même qu'à leur mobilisation sur divers enjeux sociaux. Nos membres sont également mobilisés aux niveaux local et régional dans plusieurs initiatives de réaménagement urbain : logements sociaux, transport collectif, écologie urbaine, développement social, culturel et économique.

Le projet de loi 122 interpelle nos membres à plusieurs égards puisque le nouveau partage des responsabilités et des pouvoirs entre le gouvernement du Québec et les municipalités qu'il propose risque d'avoir des conséquences sur le terrain. Dans ce mémoire, nous nous attarderons donc aux principes du projet de loi ainsi qu'à certaines de ses dispositions qui pourraient réduire les espaces de participation démocratique à Montréal.

2. Un enjeu trop important pour le niveau de consultation actuel

La première remarque sur le processus entourant l'éventuelle adoption du projet de loi 122 est que le niveau de consultation et de débat est beaucoup trop faible compte tenu des enjeux. La reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité n'est pas un enjeu mineur car cela peut entraîner des changements importants dans l'équilibre des pouvoirs et des compétences au Québec.

« Aujourd'hui, nous avons franchi une étape majeure vers la modernisation de nos relations avec les municipalités. L'expression « créatures du gouvernement » appartiendra désormais au passé. Nous souhaitons que les relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités soient à l'avenir basées sur la confiance réciproque, car c'est en travaillant ensemble en tant que partenaires que nous pourrions améliorer la livraison des services aux Québécois¹ »

¹ Extrait de la conférence de presse du 6 décembre 2016, avec le ministre Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, avec les représentants de l'UMQ et de la FQM lors de la présentation du projet de loi 122.

L'apparent consensus entre le gouvernement du Québec et les municipalités à propos du projet de loi 122 n'est certainement pas le fruit de larges consultations avec la population de ces dernières ni avec les acteurs de la société civile québécoise, mais plutôt de négociations qui ont eu lieu en vase clos entre le gouvernement et certains acteurs du monde municipal. Bien que nous comprenions que les municipalités revendiquent plus d'autonomie en raison de leurs compétences dans plusieurs dossiers, le partage ou le transfert de certains pouvoirs de Québec vers les municipalités doit être envisagé avec prudence. Même si le projet de loi 122 ne présente pas une liste très longue de nouvelles compétences que pourraient assumer les municipalités, il ouvre la porte à des changements majeurs à court ou moyen terme.

Concernant la métropole, nous avons d'ailleurs été très surpris que le gouvernement du Québec ait signé une entente cadre en décembre 2016 avec la Ville de Montréal avant même que les projets de loi 121 et 122 aient été débattus. Cela démontre à notre avis l'importance d'ajouter une obligation de précaution dans les principes du projet de loi 122.

3. Pour le maintien de la cohérence et de la continuité des politiques publiques

La revendication des municipalités d'acquiescer de nouvelles responsabilités et compétences semble à première vue tout à fait légitime. Il est vrai que celles-ci sont parfois les mieux placées pour exercer une coordination au niveau local et une gestion de plusieurs services de proximité. Cependant, le nouveau statut de « gouvernement de proximité » introduit dans ce projet de loi ouvre la porte à un changement de cadre qui n'est pas anodin : la municipalisation de certains services de compétence provinciale.

Au Québec, le partage des responsabilités entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal n'est pas le fruit du hasard, mais bien l'héritage de plusieurs négociations historiques entre ceux-ci. Bien que d'autres modèles existent ailleurs, nous croyons que les changements proposés sont susceptibles de compromettre la cohérence et la continuité de certaines politiques publiques de responsabilité provinciale s'ils sont faits sans un niveau de planification et de consultation adéquat.

À notre avis, toute nouvelle compétence revendiquée par les municipalités dans les champs de compétences d'autres paliers gouvernementaux doit être évaluée en profondeur et à la pièce. S'il y a lieu d'effectuer un transfert, celui-ci devra se faire dans le maintien de la cohérence et la continuité avec les politiques existantes au niveau provincial ou fédéral. Cela veut dire qu'avant de modifier des orientations existantes, toute municipalité devrait tenir des consultations publiques et démontrer que les changements apportés sont les plus pertinents et appropriés pour la population.

Les municipalités doivent s'assurer que leurs interventions ne viennent pas en contradiction avec d'autres orientations des ministères ou instances gouvernementales agissant sur le même territoire. Toute demande allant dans le sens d'une municipalisation d'une compétence provinciale ou fédérale doit être évaluée avec une grande prudence.

Dans la région de Montréal, nous sommes préoccupés de l'entente cadre *Réflexe Montréal*², signée en décembre 2016. Cet accord entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal annonce un partage ou un transfert de compétences dans des domaines aussi sensibles que l'immigration, l'itinérance et l'habitation, et ce, sans qu'aucun débat ou véritable consultation n'ait eu lieu. Cette entente permet à la ville de s'impliquer dans certains dossiers de compétence provinciale et de créer de nouvelles structures qui auront un impact sur les plans d'action et mécanismes de travail en place sans nécessairement consulter les différents partenaires sur le terrain.

La Ville de Montréal ne dispose pas de compétence historique en matière de santé et services sociaux, mais l'entente conclue avec Québec lui permet désormais de s'avancer dans la gestion certains dossiers dans ce champ. Ces nouveaux pouvoirs ouvrent la porte à la réorientation de certaines actions sans garantie sur les processus de consultations avec les acteurs déjà impliqués. Les expériences de plusieurs décennies dans la gestion de la santé et des services sociaux ne peuvent être écartées du revers de la main pour mettre en place de nouveaux processus de gouvernance municipale. Il s'agit ici d'un excellent exemple où la cohérence et la continuité des actions peuvent être compromises.

Dans le dossier de l'itinérance, par exemple, l'entente *Réflexe Montréal* permet à la Ville de mettre sur pied le Bureau de gouvernance conjointement avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, alors qu'il existe déjà des instances de concertation dans la région sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette nouvelle structure vient donc dédoubler le travail et potentiellement créer de l'interférence dans l'application d'une politique provinciale.

D'autre part, la Ville de Montréal a récemment décidé unilatéralement d'adopter une nouvelle Politique de l'enfance sans avoir pris le temps de consulter les acteurs publics ou communautaires concernés. Cette politique est venue supplanter la politique familiale existante qui avait été le fruit d'une large concertation. Il aurait été souhaitable que la Ville agisse avec davantage de précaution.

²http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ENTENTE_CADRE_REFLEXE_MONTREAL.PDF

Nous tenons tout de même à souligner que nous sommes favorables à une meilleure coordination des politiques publiques entre les niveaux régional ou municipal. Il existe plusieurs moyens de concertation pour faire en sorte de mieux adapter la gestion des programmes et politique des paliers gouvernementaux supérieurs à la réalité des municipalités.

Recommandation 1 : Introduire dans le projet de loi un principe de précaution et une obligation de préserver la cohérence et la continuité des politiques publiques existantes lorsque les municipalités agissent dans les champs de compétences des autres paliers gouvernementaux.

4. Pour un respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire du gouvernement du Québec

En 2001, le gouvernement du Québec adoptait une politique intitulée *L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Dans cette politique, le milieu communautaire est reconnu pour sa participation à « l'élargissement de la sphère démocratique ainsi qu'au développement social et économique » de même que pour son rôle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En effet, les organismes communautaires partout au Québec contribuent par leurs actions au développement d'une citoyenneté active. Enfin, la politique gouvernementale affirme que les groupes sont des interlocuteurs incontournables dans les différents débats sur l'orientation de l'ensemble de la société en plus d'être des experts intervenant sur le terrain auprès de population aux prises avec des problématiques spécifiques.

Le milieu communautaire est un mouvement de citoyens et citoyennes qui se préoccupent des conditions de vie de la population et de la qualité des services publics. Ce faisant, le gouvernement reconnaît comme légitime la demande des organismes d'être consultés et d'avoir plus de prise sur les décisions des pouvoirs en place. Un des aspects importants de cette approche citoyenne est la défense collective des droits, qui se définit comme « une approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne ».

Comme l'écrit le Réseau québécois de l'action communautaire autonome dans son mémoire sur le projet de loi 122:

« Dans l'objectif d'assurer des relations harmonieuses et constructives avec le milieu communautaire, de nombreux organismes ont déjà exprimé le souhait que les municipalités reconnaissent cette politique gouvernementale québécoise, notamment le respect de l'autonomie des organismes. Leur argumentation, que nous faisons nôtre, se base sur cette mention à l'effet que « la politique interpelle les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les différents partenaires publics et privés qui soutiennent l'action des organismes et qui s'y associent³ ».

Les organismes communautaires montréalais nous ont signalé que leur autonomie n'est pas toujours respectée dans leurs relations avec les différents paliers de l'administration municipale. C'est pourquoi nous croyons que la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome est un instrument essentiel. Elle est le fruit d'un large consensus et pourrait avantageusement orienter les politiques des municipalités en matière de relations avec les organismes communautaires.

Pour illustrer ce besoin, le Vérificateur général de la Ville de Montréal se penchait dans son dernier rapport sur l'attribution de contributions financières à des organismes sans but lucratif (OSBL) dans quatre arrondissements montréalais et concluait que les processus en place manquaient d'objectivité et de transparence. Son premier constat était que tous les arrondissements ne possèdent pas nécessairement de politique de reconnaissance et de soutien des OSBL. Ainsi, l'attribution de contributions financières se fait à certains endroits de gré à gré. De plus, il n'y a pas d'harmonisation entre les politiques existantes dans les arrondissements qui en ont mis en place. Ce faisant, les critères ne sont pas les mêmes partout. Une harmonisation des relations avec les organismes communautaires est donc nécessaire : partons des acquis avant de développer de nouvelles politiques qui peuvent s'avérer disparates et contradictoires.

Recommandation 2 : Introduire une disposition dans le projet de loi permettant de lier les municipalités à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire du gouvernement du Québec et à en les invitant à en faire la promotion.

³ Gouvernement du Québec, Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, 2001.

5. Contre le retrait du droit de référendum pour Montréal

Le projet de loi 122 propose l'abolition complète du processus référendaire en matière d'urbanisme pour les villes de Montréal et Québec sans toutefois préciser si celui-ci serait remplacé par un autre mécanisme de consultation publique. Dans le cas de Montréal, il existe l'Office de consultation publique de Montréal (OPCM), à qui des promoteurs préfèrent déjà soumettre leur projet pour éviter la tenue d'un référendum. Est-ce que cette option deviendrait obligatoire advenant l'adoption du projet de loi tel que déposé? Celui-ci est muet sur le rôle qui pourrait être confié à l'OPCM. Si plusieurs acteurs du milieu municipal reconnaissent que le processus référendaire est imparfait, son abolition sans remplacement constituerait une grave entorse à la démocratie et à la participation citoyenne des Montréalaises et des Montréalais.

La gouvernance de la Ville de Montréal est plutôt complexe étant donné le partage de certaines compétences entre la ville centre et les arrondissements de même qu'en raison de la présence de villes défusionnées. Comment s'assurer de l'arrimage des règles en matière de consultation publique sur tout le territoire montréalais et à tous les niveaux décisionnels? Le projet de loi 122 ne donne aucune réponse à cette question.

Dans les municipalités autres que Montréal et Québec, il sera possible de se soustraire à l'approbation référendaire dans certaines « zones de requalification ». Toutefois, ces municipalités seraient tenues de se doter d'une « politique d'information et de consultation (...) visant à favoriser la diffusion de l'information et la participation publique ». Bien qu'il n'en soit pas question dans le projet de loi, il serait souhaitable qu'il en soit de même pour la Ville de Montréal advenant l'abolition du processus référendaire.

Recommandation 3 : Que le processus référendaire en matière d'urbanisme soit maintenu à Montréal ou que le projet de loi définisse clairement de nouvelles modalités de consultation publique advenant son abolition.

6. Exemption des organismes communautaires des règles d'adjudication des contrats municipaux

À l'instar du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et de la Ville de Montréal, nous croyons que les organismes communautaires autonomes ne devraient pas être soumis aux nouvelles règles d'adjudication des contrats des villes en tant qu'organismes mandataires. Le processus proposé est beaucoup trop exigeant compte tenu de la taille et des budgets des organismes communautaires. Nous reprenons donc à notre compte la recommandation du RQ-ACA :

Recommandation 4 : Que les organismes d'action communautaire autonome soient exemptés des règles d'adjudication des contrats municipaux.

7. Contre le pouvoir de taxation directe des organismes communautaires

Nous reprenons une autre recommandation du RQ-ACA sur les pouvoirs de taxation directe dévolus aux municipalités par les articles 100.1 et 500.1 du projet de loi. À Montréal, plusieurs organismes nous ont déjà signalé les énormes difficultés qu'ils éprouvent à payer les taxes municipales ou autres frais imposée par la municipalité. Nous sommes préoccupés de constater que les organismes communautaires ne font pas partie de la liste d'exclusion des éventuels nouveaux pouvoirs de taxation des municipalités.

Avec le peu d'argent neuf promis au monde municipal pour s'acquitter de nouvelles responsabilités, nous craignons que ces nouveaux pouvoirs de taxation aient un impact majeur sur nos membres qui sont déjà éprouvés par des problèmes récurrents de sous-financement et par les mesures d'austérité des dernières années. Voilà pourquoi nous faisons nôtre cette recommandation :

Recommandation 5 : Que les organismes d'action communautaire autonome soient ajoutés à la liste des entités auxquelles les municipalités ne sont pas autorisées à imposer une taxe en vertu de l'article 500.1 et 100.1 ainsi que les autres modifications règlementaires qui y sont liées.

Annexe 1 : Rappel des recommandations

Recommandation 1 : Introduire dans le projet de loi un principe de précaution et une obligation de préserver la cohérence et la continuité des politiques publiques existantes lorsque les municipalités agissent dans les champs de compétences des autres paliers gouvernementaux.

Recommandation 2 : Introduire une disposition dans le projet de loi permettant de lier les municipalités à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire du gouvernement du Québec et à en les invitant à en faire la promotion.

Recommandation 3 : Que le processus référendaire en matière d'urbanisme soit maintenu à Montréal ou que le projet de loi définisse clairement de nouvelles modalités de consultation publique advenant son abolition.

Recommandation 4 : Que les organismes d'action communautaire autonome soient exemptés des règles d'adjudication des contrats municipaux.

Recommandation 5 : Que les organismes d'action communautaire autonome soient ajoutés à la liste des entités auxquelles les municipalités ne sont pas autorisées à imposer une taxe en vertu de l'article 500.1 et 100.1 ainsi que les autres modifications réglementaires qui y sont liées.

Annexe 2 : Liste des membres du RIOCM

Défense des conditions de vie des femmes

Action des femmes handicapées (Montréal)
Action travail des femmes
Afrique au féminin
AMAL, centre pour femmes
Arrêt-Source inc. (L')
Association d'entraide Le Chaînon
Auberge Madeleine
Auberge Shalom... pour femmes
CALACS de l'ouest de l'île / West island CALACS
Carrefour des femmes d'Anjou
Carrefour des femmes de Saint-Léonard
Centre communautaire des femmes actives (CCFA)
Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique
Centre de prévention des agressions de Montréal
Centre de santé des femmes de Montréal inc.
Centre de solidarité lesbienne (CSL)
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc. (CÉAF)
Centre des femmes de Montréal
Centre des femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles (Le)
Centre des femmes de Rosemont
Centre des femmes de St-Laurent inc.
Centre des femmes de Verdun inc.
Centre des femmes d'ici et d'ailleurs
Centre des femmes du Plateau Mont-Royal
Centre des femmes interculturel Claire
Centre des femmes Rivière-des-Prairies
Centre des femmes solidaires et engagées
Des gens d'honneur
Femmes du monde à Côte-des-Neiges
Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail – Québec inc. (GAIHST)
Halte-Femmes Montréal-Nord
Info-Femmes inc.
Inter-Val 1175 inc.
La Dauphinelle
La Petite Maison de la Miséricorde
L'Écho des femmes de la Petite Patrie
Madame prend congé, centre de femmes de Pointe-St-Charles
Maison Dalauze (La)

Maisons de l'Ancre inc. (Les)
Maison des femmes sourdes de Montréal (La)
Maison d'hébergement d'Anjou
Maison Flora Tristan
Maison grise de Montréal (La)
Maison l'Océane
Marie Debout, centre d'éducation des femmes (La)
Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
Multi-Femmes inc.
Parados inc. (Le)
Passages : ressources pour jeunes femmes en difficulté
PasserElle
Stella, l'amie de Maimie
Trêve pour elles inc.

Défense des droits sociaux

Action-autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal
Association des travailleurs grecs du Québec
G.R.I.S. – Montréal
Projet Genèse
Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM)
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (REQIS)

Déficience intellectuelle

Association de l'Ouest de l'île pour les handicapés intellectuels
Association de Montréal pour la déficience intellectuelle
Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement (APDITED) (L')
Centre de Répito Communautaire (Le)
Centre Didache (Le)
Compagnons de Montréal
Corporation L'Espoir
Joie des enfants (Montréal) inc. (La)
Parrainage civique Les Marronniers
Parrainage civique Montréal
Prolongement à la famille de Montréal (Un)

Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal

Rêvanous

Déficience physique et sensorielle

Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite (L'ALPAR)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs – AQEPA – Montréal régional

Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec

Centre communautaire Radisson inc.

Club des personnes handicapées du Lac St-Louis

Espace Multisoleil

Ex æquo

Groupe d'entraide de la sclérose en plaques Banlieue-Ouest (Le)

Habitations pignon sur roues

l'me fais une place en garderie

Main-forte Montréal

Promotion intervention en milieu ouvert inc. (PIMO)

Vie autonome Montréal

Famille

Alternative Naissance

Amis de la santé mentale (banlieue ouest) (Les)

Amitié Soleil inc.

Association des familles du Centre-Sud

Autour du bébé – Carrefour périnatal d'Ahuntsic

Bureau de la communauté haïtienne de Montréal

CARI St-Laurent

Carrefour familial Hochelaga

Carrefour familial L'intermède

Centre d'aide aux familles latino-américaines (CAFLA)

Centre haïtien d'animation et d'intervention sociale (CHAIS)

Centre St-Pierre de Montréal inc.

Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)

Famijeunes

Familles en action

Fondation de la Visite

GCC la violence !

Groupe d'entraide maternelle de la Petite Patrie (G.E.M.)

(Le)

Halte la Ressource inc.

Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants (L')

Interaction famille Hochelaga-Maisonneuve inc.

Logis Phare

Maison de la famille Pierre Bienvenue Noailles

Maison des familles de Verdun inc.

Maison des familles de Ville LaSalle

Maisonnette des parents (La)

Mères avec pouvoir

Nourri-Source – Montréal

Place des enfants (La)

Pro-gam inc.

Regroupement Entre-Mamans inc.

Relance-jeunes et familles (RIF) inc. (La)

Relevailles de Montréal (Les)

Repère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée

Service d'aide aux conjoints (SAC)

Solidarité de parents de personnes handicapées

Itinérance

CACTUS Montréal

Centre associatif polyvalent d'aide hépatite C (CAPAHC)

Centre Toxic-Stop

Clinique Droits devant

Dans la rue

DIANOVA Québec Inc.

En Marge 12-17

Groupe communautaire L'Itinéraire (Le)

Groupe d'entraide à l'intention des personnes séropositives VIH et VHC, itinérantes (GEIPSI)

Maison Benoit Labre

Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (Centre NAHA)

Œuvres de Saint-Jacques (Les)

Répit-Providence Hochelaga-Maisonneuve

Rue des femmes de Montréal (La)

Sac à Dos (Action-Réinsertion) (Le)

Jeunesse

À deux mains/ Head and Hands

Accès-cible jeunesse Rosemont (L')

Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes



(ABQSI) inc. (Les)
Auberge communautaire Sud-Ouest
Auberge du cœur Le Tournant
Bureau de consultation jeunesse inc. (BCI) (Le)
Camps de jour Le Phoenix de Lachine
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est inc.
Centre communautaire jeunesse unie de Parc Extension
Centre d'aide à la réussite et au développement – CARD
Centre des jeunes L'Escale 13-17 de Montréal-Nord inc.
Centre Le Beau Voyage inc. (Le)
Dîners Saint-Louis
Entraide bénévole kouzin kouzin' de Montréal-
Métropolitain
Escale Notre-Dame inc. (L')
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
inc.
GRIP Montréal
Imagerie local des jeunes (L')
Héberjeune de Parc Extension
L'Avenue, hébergement communautaire
Maison de jeunes de Saint-Léonard
Maison de jeunes L'ouverture
Maison des jeunes de Lasalle
Maison des jeunes de Pierrefonds inc.
Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc. (La)
Maison des jeunes du Plateau inc.
Maison des jeunes L'escampette
Maison de jeunes Le chemin faisant inc. (La)
Maison du Pharillon (La)
Maison Tangente inc. (La)
Plein Milieu
Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus
Projet T.R.I.P.
Refuge des jeunes de Montréal
Ressources jeunesse de Saint-Laurent inc.
Ruban en Route 2004
Service d'hébergement St-Denis – Auberge du cœur
Spectre de rue inc.
Travail de rue/action communautaire
Unité d'intervention mobile l'anonyme inc. (L')

Maintien dans la communauté

Action Centre-Ville (Montréal) inc.
Alternatives communautaires d'habitation et
d'intervention de milieu – ACHIM

Association bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal
Est
Carrefour communautaire Montrose inc.
Carrefour Marguerite-Bourgeoys
Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal inc.
Centre au Puits
Centre communautaire pour aînés de Verdun
Centre communautaire Rendez-vous 50+
Centre Contactivité inc.
Centre de bénévolat de Sarpad Côte-des-Neiges inc.
Centre d'entraide Le rameau d'olivier inc.
Centre des aînés Côte-des-Neiges
Centre des aînés Pointe-Saint-Charles
Chez Émilie, maison d'entraide populaire
Chez-nous de Mercier-Est (Le)
Conseil des aînés et des aînées de N.D.G. Inc.
Entraide ukrainienne de Montréal inc.
Groupe des aidants du Sud-Ouest
Groupe L'Entre-gens inc.
Parrainage civique de la banlieue Ouest de Montréal
Place Vermeil inc.
Résolidaire, réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve
inc.
Service d'Aide et de Référencement Aîné d'Anjou (SARA)
Temps d'une pause, service de répit (Le)

Santé mentale

Abri en ville (L')
Alternative, centre de jour en santé mentale (L')
Association canadienne pour la santé mentale – filiale de
Montréal
Association de parents pour la santé mentale Saint-
Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM)
Association québécoise des parents et amis de la
personne atteinte de maladie mentale – A.Q.P.A.M.M.
Association québécoise pour les troubles
d'apprentissage – AQETA Section Saint-Léonard
Atelier d'artisanat centre-ville inc. (L')
C.A.D.R.E. Centre d'action, de développement et de
recherche en employabilité
Centrami
Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre
émotionnel de Montréal-Nord – CAMÉÉ
Centre de jour L'art-Rivé
Centre d'écoute et de référence Halte-Ami

[Centre d'entraide Le Pivot, C.E.L.P.](#)
[Centre de soir Denise Massé](#)
Chambreclerc
[Club Ami](#)
[Entraide Saint-Michel](#)
[Équipe entreprise \(L'\)](#)
[Expression Lasalle – Centre communautaire en santé mentale](#)
[Gai Écoute](#)
[Groupe Harmonie](#)
[Gymn-eau Montréal](#)
Habitations oasis de Pointe St-Charles Inc. (Les)
[Maison de réhabilitation L'Exode inc.](#)
Maison multiethnique Myosotis inc.
[Maison L'Éclaircie de Montréal](#)
[Parents et amis du bien-être mental du sud-ouest de Montréal](#)
[Projet P.A.L.](#)
[Suicide Action Montréal](#)

Soutien dans la communauté et aux collectivités

[Accès bénévolat](#)
ACCOHAM : Association canadienne des chrétiens d'origine haïtienne à Montréal
[Agence Ometz](#)
[AlterGo Formation](#)
[Approche sécurisante des polytoxicomanes anonymes \(ASPA\)](#)
Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis
Association Entre tes mains
[Bouffe-action de Rosemont](#)
[Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens inc.](#)
[Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles](#)
[Carrefour d'entraide Lachine inc.](#)
[Carrefour de ressource en interculturel \(CRIC\)](#)
[Carrefour populaire de St-Michel inc.](#)
[Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal](#)
Centre communautaire Mountain Sights
[Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord](#)
[Centre d'action bénévole de Montréal inc.](#)
[Centre d'action sociocommunautaire de Montréal](#)

[Centre d'orientation des nouveaux arrivants et immigrants de Montréal \(CONAM\) \(Le\)](#)
[Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie](#)
[Centre éducatif communautaire René-Goupil](#)
[Centre juif Cummings pour aînés](#)
[Centre multi-ressources de Lachine](#)
[Centre Scalabrini pour réfugiés et immigrants](#)
[Centre social d'aide aux immigrants](#)
[Chic Resto Pop Inc. \(Le\)](#)
[Club populaire des consommateurs de la Pointe St-Charles \(Le\)](#)
[Comité social Centre-Sud inc.](#)
[Conseil communautaire Notre-Dame-De-Grâce Inc.](#)
[Corbeille de Pain du Lac -St-Louis](#)
[Corbeille-Bordeaux-Cartierville \(La\)](#)
[Corporation Félix Hubert d'Hérelle \(La\)](#)
[Cuisines collectives St-Roch](#)
[Dopamine](#)
Entraide Léo-Théorêt
Fond-Action Santé communautaire Bénise Normil
[Groupe d'action pour la prévention de la transmission du VIH et l'éradication du sida – Le Gap-vies](#)
Information alimentaire populaire Centre-Sud
[La P'tite maison de St-Pierre](#)
[Les cuisines collectives du Grand Plateau](#)
[Ligue la Leche](#)
[Ma chambre inc.](#)
[Maison d'Aurore \(La\)](#)
[Maison de quartier Villeray \(La\)](#)
[Maison du Parc \(La\)](#)
[Maison du partage d'Youville inc. \(La\)](#)
Maisons Adrianna
Méta d'Âme
Mouvement Fraternité Multi-ethnique inc.
[Partageons l'espoir \(Québec\)/Share the warmth \(Québec\)](#)
[Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve](#)
[Projet changement – Centre communautaire pour aînés](#)
[Regroupement des séparé\(es\) et divorcé\(es\) de l'Ouest de l'île](#)
[Rencontre cuisine \(Carrefour alimentaire du Centre-Sud\)](#)
[Réseau d'entraide de Verdun](#)

Ressource Action-Alimentation de Parc-Extension

Resto Plateau

Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.

Service d'aide communautaire Anjou inc.

Service d'éducation et de sécurité alimentaire de

Mercier-Est (SESAME)

Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)

Service d'interprète, d'aide et de référence aux

immigrants (SIARI)

Sida bénévoles-Montréal

Tel-aide

YMCA du Québec

Membres affiliés

Coalition pour le maintien dans la communauté

(Montréal et alentours) – COMACO

CRADI – Comité régional des associations pour la
déficiência intellectuelle

Regroupement des organismes communautaires Famille
de Montréal (ROCFM)

Regroupement des organismes de promotion du
Montréal métropolitain (ROPMM)

Réseau alternatif et communautaire des organismes en
santé mentale de l'Île de Montréal (RACOR en santé
mentale)

Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux
(RAFSSS)

Groupes alliés observateurs

Action-Gardien

AlterHéros

ASEQ/EHAQ Association pour la santé
environnementale du Québec/Environmental Health
Association of Quebec

Centre des organismes communautaires/Centre for
Community Organizations (COCO)

Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent
(COSSL)

Concertation Anjou

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal – La
FOHM

HIPPY-Québec

PETALES Québec

Portail VIH-sida du Québec

Regroupement des organismes pour hommes de l'Île de
Montréal (ROHIM)

Réseau de l'est de l'île pour les services en anglais
(REISA)

Solidarité Mercier-Est

Table de concertation en violence conjugale de Montréal

Table de concertation sur la faim et le développement
social du Montréal métropolitain

Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (La)

Table des groupes de femmes de Montréal